



Inscription

Année scolaire 2021-2022

Chers parents,

Les préinscriptions scolaires pour l'année 2021-2022 auront lieu entre le 16 novembre 2020 et le 15 décembre 2020. Les nouveaux effectifs actés permettront de prévoir le nombre futur de classes par les services de l'Education Nationale. Cette inscription concernera également les activités périscolaires si vous le spécifiez.

Pour cela il vous suffit de :

- Télécharger le document d'inscription disponible sur le site de la ville (onglet inscriptions école), et de le retourner dûment complété à l'adresse : ville.esbly@mairie-esbly.fr [et par courrier](#)

Ou bien de

- Vous rendre à l'accueil de la Mairie pour compléter le dossier de préinscription.

Sont concernés :

- **Les esblygeois :**
 - ✓ Les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015 (passage en cours préparatoire -CP)
 - ✓ Les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 (première année de maternelle)

Liste des documents à nous fournir (**entrée en maternelle ou CP**) :

- Le formulaire de demande d'inscription scolaire
- La copie recto-verso de la pièce d'identité des deux parents
- Une copie complète du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Une copie de la page de vaccination du carnet de santé
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, téléphone, eau), attestation d'hébergement, quittance de loyer ou bail (bailleur social ou agence), compromis de vente
- Une autorisation écrite datée et signée du parent qui n'a pas rempli le formulaire, stipulant son accord pour l'inscription scolaire sur la commune, en cas de vie maritale, séparation divorce en cas d'autorité parentale conjointe
- Une copie du jugement de séparation ou de divorce pour les familles concernées
- Une attestation d'assurance scolaire et périscolaire
- Le dernier avis d'imposition